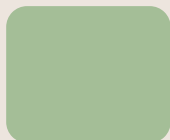
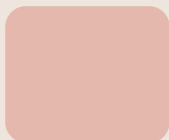


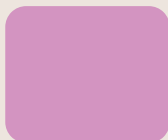
#1b3625



#a4be97



#e4b8ad



#d394c1



#f5bf3b



#f37924



Titre et sous-titre

Aa Clemente

AaBbCcDdEeFfGgHhIiJjKkLlMm
NnOoPpQqRrSsTtUuVvWwXxYy
Zz

Corps de texte

Aa Poppins

AaBbCcDdEeFfGgHhIiJjKkLlMmNn
OoPpQqRrSsTtUuVvWwXxYyZz



INTRODUCTION

Le logo de Vivre Saint-Michel en santé a été dessiné en avril 2015 et remis à jour en avril 2025.

Nous vous invitons à l'utiliser en respectant les normes graphiques requises. VSMS invite donc toute personne ou organisation à utiliser cette nouvelle image et éliminer toutes les versions antérieures du logo de VSMS en sa possession (les versions vertes).

VISIBILITÉ

Vivre Saint-Michel en santé est un organisme reconnu localement qui est fiduciaire d'un certain nombre de projets et dirige plusieurs tables de concertation. À cet effet, **les organisations qui sont membres des tables de concertations doivent mentionner la contribution de Vivre Saint-Michel en santé** dans les documents d'information (virtuels ou papier) et de promotion produits dans le cadre du projet soutenu et générés grâce aux tables de concertations.

APPELLATION OFFICIELLE ET ACRONYME DE L'ORGANISME

L'appellation officielle à utiliser pour nommer l'organisme dans tout outil de communications (communiqué de presse, dépliant, site web, affiche etc.) est :

Vivre Saint-Michel en santé (Notez bien que *santé* s'écrit sans majuscule et que *Saint* s'écrit au complet)

Si le titre de l'organisme est utilisé plusieurs fois dans un même document, l'appellation à utiliser AVANT d'utiliser l'acronyme est : Vivre Saint-Michel en santé (VSMS)

Pour éviter les répétitions de l'appellation officielle, les partenaires peuvent utiliser l'acronyme, et doivent le faire comme ceci : **VSMS**

Ne jamais utiliser :

- vsms (acronyme en lettres minuscules)
- vivre saint-michel en santé (tout en minuscule)
- Vivre Saint-Michel en Santé (en majuscule)
- Vivre St-Michel en santé (le mot Saint raccourci en St)
- Vivre Saint Michel en santé (pas de tiret entre Saint et Michel)

LE LOGO

Le logo doit être apposé dans tous les documents promotionnels et informatifs produits dans le cadre des projets ayant été portés ou soutenus par VSMS, ou qui ont émergés des haltes de concertation.

Aucune modification ne doit être apportée aux signatures graphiques.



POLICES D'ÉCRITURE

La police d'écriture de référence est **Poppins**. Toutefois, Poppins n'est pas installée par défaut dans Word, PowerPoint, Excel, etc. Il est possible de la télécharger [gratuitement ici](#). Elle est libre de droits.

CHARTE DE COULEURS

Les documents Web et imprimés en interne doivent utiliser les couleurs RGB. Pour les documents imprimés en imprimerie professionnelles, il faudra utiliser un profil chromatique en CMJN.

